



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 7 octobre 2019 à 19h 30.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire  
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3  
M. Bernard Girard, conseiller # 2  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
M. Bruno Boily, conseiller # 6

**Absences :**

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

#### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant le point suivant en divers a) Signalisation – entrée nord :

#### **RÉSOLUTION CM2019-180**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - a) *Séance ordinaire du 9 septembre 2019*
4. Correspondances :
  - a) *Une lettre du Ministère des Transports*
  - b) *Une lettre de M. Gilles Patry*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes septembre 2019
7. Abrogation du projet de règlement 355-19
8. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 356-19
9. Adoption du premier projet de règlement 356-19
10. Adoption du budget de la Régie incendie secteur Nord 2020
11. Adoption du budget de la Régie du Parc industriel secteur Nord 2020
12. Acceptation des états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation
13. Acceptation d'une soumission – déneigement des stationnements
14. Acceptation d'une soumission – interrupteurs de transfert
15. Programme d'infrastructure Québec municipalité volet MADA
16. Entente camping 2019-2020
17. Renouvellement – entente pour le traitement des archives
18. Demande de commandite – Fabrique Saint-Cœur-de-Marie
19. Municipalités alliées contre la violence conjugale
20. Autorisation - centre communautaire
21. Autorisation – traverse de piéton Auberge du Bon Temps
22. Volet 3 – Sécurité civile – mandat confié à ville d'Alma
23. Autorisation de signature – vente de terrain



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

24. Motion de sympathie – M. Miguel Boily  
25. Divers :

- a) *Signalisation - entrée nord*  
b) \_\_\_\_\_

26. Période de questions  
27. Levée de l'assemblée

### 3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- a) *Séance du 9 septembre 2019*

#### **RÉSOLUTION CM2019-181**

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

### 4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre du ministère des Transports nous annonçant leur décision d'abaisser la limite de vitesse à 80 km/h à l'entrée sud de la municipalité suite à la demande de la municipalité de faire abaisser la limite de vitesse à 70 km/h à cet endroit.

#### **RÉSOLUTION CM2019-182**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution CM2018-114 visant à réduire la vitesse maximum permise à 70 km/h à partir du 708 route 169 jusqu'au passage du 50 km/h actuel a été déposée au ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une pétition visant la réduction de la vitesse maximum permise à 70 km/h à partir du 708 route 169 jusqu'au passage du 50 km/h actuel a été déposée au conseil de la municipalité de Sainte-Monique et transmise au ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la correspondance du 27 septembre 2019 le ministère des Transports du Québec nous informe de leur décision d'abaisser la vitesse à 80km/h dans le secteur visé par la demande de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le périmètre urbain s'étend désormais jusqu'à l'intersection du rang 6;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs commerces et résidences se sont ajoutés dans la section ciblée par la demande ce qui engendre des problématiques de sécurité routière importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** les déplacements piétonniers sont de plus en plus nombreux dans la section visée en raison des nombreux commerces et résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de 70 km/h a été instaurée dans de nombreuses municipalités dont la configuration routière est similaire à Sainte-Monique à l'échelle du Québec,

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de vitesse de 70 km/h est actuellement en vigueur en raison des travaux à l'entrée sud de la municipalité et qu'aucun des problèmes potentiels évoqués par le ministère n'ont été perçus;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique considère primordiale la sécurité de ses citoyens et que les conclusions de l'étude du ministère occultent complètement la réalité vécue au quotidien par les usagers du secteur visé;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de Sainte-Monique considère inacceptable la décision du ministère des Transports du Québec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander, séance tenante, que le ministère des Transports reconsidère sa décision afin d'abaisser la limite à 70 km/h.

- b) Une lettre de M. Gilles Patry faisant référence à une demande d'installation d'une lumière de rue près du 350 rang 7.

### 5 - RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

#### **RÉSOLUTION CM2019-183**

Il est proposé par M. Pascal Gauthier conseiller, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de félicitation au comité organisateur du Défi la nuit pour le succès de l'évènement.

#### **RÉSOLUTION CM2019-184**

Il est proposé par M. Pascal Gauthier conseiller, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de félicitation à la coordonnatrice du Camping Pointe-Taillon ainsi qu'à toute son équipe pour les beaux résultats liés aux opérations pour la saison 2019.

### 6 - APPROBATIONS DES COMPTES

#### **RÉSOLUTION CM2019-185**

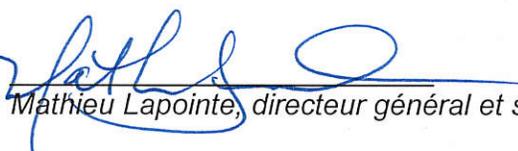
Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de septembre 2019, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	105 390.37 \$
Comptes déjà payés	33 052.68 \$
TOTAL	138 443.05 \$

#### Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.*

  
Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 7- ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 355-19

#### RÉSOLUTION CM2019-186

*Mme Suzanne Larouche, conseillère, déclare son intérêt et se retire*

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'abroger, séance tenante, le projet de règlement 355-19.

### 8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 356-19

#### RÉSOLUTION CM2019-187

M. Bernard Girard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 356-19 visant à modifier le règlement de zonage portant le numéro 265-05 afin de créer l'îlot déstructuré ID-1 à même la zone 26A.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### 9- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 356-19

#### RÉSOLUTION CM2019-188

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Attendu que** le règlement de zonage numéro 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

**Attendu que** le conseil municipal juge à propos de modifier ledit plan de zonage afin de permettre au terrain matriculé : 0599-27-2584, 0599-37-1451, 0599-36-4451, 0599-29-6879, 0599-26-2492, 0599-17-8311 et 0599-17-5421 de faire partie de l'îlot déstructuré Id-1

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement portant le numéro 356-19, lequel décrète et statue ce qui suit :

#### 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

#### 2. MODIFICATION DE ZONAGE

Les feuillets 1/2 et 2/2 du plan de zonage sont modifiés afin de créer l'îlot déstructuré Id-1 à même la zone 26A. Le tout illustré au croquis numéro 1 : Situation actuelle et au croquis numéro 2 : Situation projetée.

#### 3. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le feuillet 2/3 de la grille de spécifications est modifié pour y ajouter la zone Id-1 et y autoriser les résidences unifamiliales isolées et jumelées.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

### 10- ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR NORD 2020

#### RÉSOLUTION CM2019-189

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du budget 2020 reçu de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part pour 2020 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 51 249 \$ tel que présenté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2020 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord au montant 361 161\$.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant 51 249 \$.

### 11- ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR NORD

#### RÉSOLUTION CM2019-190

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du budget 2020 reçu de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part pour 2020 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 8 936 \$ tel que présenté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2020 de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord au montant 52 563 \$.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant de 8 936 \$.

### 12- ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

#### RÉSOLUTION CM2019-191

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu pour approbation les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Monique;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion de la municipalité correspond à 10% du déficit, soit 1 813 \$;

**CONSIDÉRANT QU'un** montant de 1023 \$ correspondant aux dépenses refusées par la SHQ lors de l'approbation des états financiers 2016 doit être déboursé par la municipalité;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIÉDRANT QUE** la municipalité doit déboursier un montant de 1 305 \$ pour le programme de soutien au logement pour l'année 2018;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les états financiers 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Monique, et ce, tels que déposés et de payer la part de la municipalité pour un montant de 4 141 \$.

### **13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS** **RÉSOLUTION CM2019-192**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique a demandé une soumission à l'entreprise Déneigement MG;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est satisfait des services offerts par ladite entreprise ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Déneigement MG pour le déneigement des stationnements et le chemin du Domaine des patriotes pour un montant de 20 685 \$ plus les taxes applicables.

### **14- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – INTERRUPTEURS DE TRANSFERT**

#### **RÉSOLUTION CM2019-193**

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter séance tenante la soumission de l'entreprise Les électriciens du nord pour l'installation de deux interrupteurs de transfert à la salle du Camping Pointe Taillon et à l'hôtel de ville.

### **15- PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC MUNICIPALITÉ**

#### **RÉSOLUTION CM2019-194**

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PIQM-MADA;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 16- ENTENTE CAMPING 2019-2020

#### RÉSOLUTION CM2019-195

**Considérant que** la municipalité a besoin d'un point d'évacuation et de rassemblement en cas de mesure d'urgence;

**Considérant que** le Camping Pointe Taillon a cessé ses activités depuis le 11 septembre dernier;

**Considérant que** le Camping Pointe Taillon offre à la municipalité de maintenir le pavillon d'accueil du camping comme point de rassemblement pour les mesures d'urgence ;

**Considérant que** le Camping Pointe Taillon rend disponible pour la municipalité le pavillon d'accueil en contrepartie d'un engagement municipal à payer les factures d'exploitation du bâtiment couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2020;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, l'entente avec le Camping Pointe Taillon et de payer les factures d'exploitation du bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2020 pour un montant se situant entre 17 000 \$ et 18 000 \$.

### 17- RENOUVELLEMENT – ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ARCHIVES

#### RÉSOLUTION CM2019-196

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le renouvellement de l'entente avec la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour le traitement des archives pour les années 2020, 2021 et 2022 pour un montant de 7 952 \$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

### 18- DEMANDE DE COMMANDITE – FABRIQUE SAINT-CŒUR-DE-MARIE

#### RÉSOLUTION CM2019-197

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une commandite de 85 \$ à la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie.

### 19- MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

#### RÉSOLUTION CM2019-198

**ATTENDU QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres de proclamer Sainte-Monique municipalité contre la violence conjugale.

### 20- AUTORISATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE

#### RÉSOLUTION CM2019-199

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à prendre les actions nécessaires pour terminer le projet de construction du nouveau centre communautaire.

### 21- AUTORISATION – TRAVERSE DE PIÉTONS AUBERGE DU BON TEMPS

#### RÉSOLUTION CM2019-200

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à prendre les actions nécessaires pour la mise en place d'une traverse piétonnière traversant la route 169 devant l'Auberge du Bon Temps.

### 22- VOLET 3 – SÉCURITÉ CIVILE – MANDAT CONFÉ À VILLE D'ALMA

#### RÉSOLUTION CM2019-201

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique mandate, dans le cadre du volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres*, la Ville d'Alma afin de présenter une demande d'aide financière pour améliorer la préparation et la réponse au sinistre tel qu'énoncé dans le règlement sur les procédures d'alerte et de la mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

### 23- AUTORISATION SIGNATURE – VENTE DE TERRAIN

#### RÉSOLUTION CM2019-202

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique est propriétaire d'un lot de 13 terrains de villégiature en bordure de la rivière Péribonka;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à la mise en vente desdits terrains;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat de vente légal devra être signé entre tous les acquéreurs et la municipalité pour officialiser la vente;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que soit autorisé M. Mario Desbiens,



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Monique

**24- MOTION DE SYMPATHIE –M. MIGUEL BOILY**

**RÉSOLUTION CM2019-203**

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de M. Miguel Boily suite à son décès récent.

**25- DIVERS :**

a) *SIGNALISATION ENTRÉE NORD*

***RÉSOLUTION CM2019-204***

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à procéder à l'achat d'un panneau de signalisation de vitesse numérique pour un montant maximum de 6 000 \$ taxes incluses.

**26- PÉRIODE DE QUESTIONS**

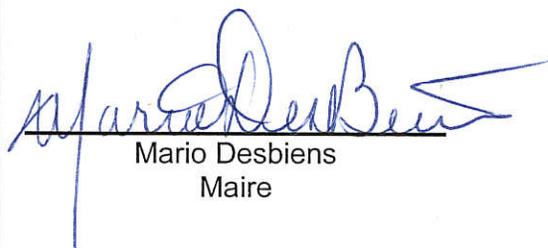
Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

**27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION CM2019-205**

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 41

  
Mario Desbiens  
Maire

  
Mathieu Lapointe  
Directeur général et secrétaire  
trésorier